

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1834

30 juillet 2013

### SOMMAIRE

Agence eSanté - Agence nationale des informations partagées dans le domaine de la santé G.I.E. ....	87986	H3G Procurement Services S.à r.l. ....	87994
Agile Finance S.A. ....	87987	Heerendam S.A./N.V. ....	87995
Apety Luxembourg S. à r.l. ....	87987	Henderson Fund Management (Luxembourg) S.A. ....	88032
APF Holding S.A. - SPF ....	87987	Hera Sicav ....	87987
Aptalis Luxco 2 S.à r.l. ....	87988	Hines Fund Management Company I S.à r.l. ....	87990
ArcelorMittal Dudelange ....	87986	Holcim US Finance S.à r.l. ....	87988
Avalon International S.à r.l. ....	87988	HPF Holding S.A. - SPF ....	88032
Aviator Holding S.A. ....	87995	HPH Investments (Luxembourg) S.à.r.l. ....	88032
Azur France I Sàrl ....	87994	Hunza Finance S.A. ....	87992
Beri 210 ....	88027	Hutchison 3G Austria Investments S.à r.l. ....	87994
Berris Vane S.A. ....	87989	Hutchison Europe Telecommunications S.à r.l. ....	87989
B.I.B.C. S.A. ....	87988	Hutchison Port Holdings S.à r.l. ....	87989
Blackstar Group Plc ....	87989	Hutchison Ports España S.à r.l. ....	87991
Blackstar Group SE ....	87989	Hutchison Ports Mekong Investment S.à r.l. ....	87991
Chironogi Wind S.à r.l. ....	87989	Hutchison Ports Netherlands S.à r.l. ....	87993
Cidron IVD S.à r.l. ....	88002	Hutchison Ports Poland S.à r.l. ....	87995
Crown Properties S.A. ....	87994	Hutchison Ports Sweden S.à r.l. ....	87995
Dresdner Euro Money Management ....	87986	Hutchison Whampoa 3G Content S.à.r.l. ....	87996
Fihag S.A.H. ....	87992	Hutchison Whampoa 3G IP S.à r.l. ....	87996
FinchCo S.à r.l. ....	87992	Immolys S.A. ....	87996
Gaul Capital S.à r.l. ....	87990	Innovations & Services S.A. ....	87996
Gazija Sàrl ....	87993	Mangen Immobilière S.à r.l. ....	88031
Gems Progressive Fund ....	87991	Meerapfel Management Services S.A. ....	87993
Genvest SPF S.A. ....	87986	MFB International Biogas Engineers S.A. ....	88026
Geo 1 S.à r.l. ....	87990	Prologis UK CCXCVI S.à r.l. ....	87997
Geo 2 S.à r.l. ....	87991	Soda International S.A. ....	88024
Geo 3 ....	87990	S.R. Immo s.à r.l. ....	88031
Geo 3 & Co. S.C.A. ....	87992	Thoet Equity S.A. ....	88029
Gerash S.A. ....	87990	Valore X S.à r.l. ....	88017
G.I.E. - Healthnet ....	87986	Viager Life Holding ....	88030
Global Investment Opportunities ....	87996		
G.O. II - Luxembourg One S.à r.l. ....	87992		
Golden Eagle Energy S.à r.l. ....	87993		
Groupe Forrest Luxembourg S.à r.l.-S.P.F. ....	87991		

**Dresdner Euro Money Management, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 48.370.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11.06.2013.

Allianz Global Investors Luxembourg S.A.

Markus Biehl / Oliver Eis

Référence de publication: 2013076808/12.

(130095078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

**Agence eSanté - Agence nationale des informations partagées dans le domaine de la santé G.I.E., Groupement d'Intérêt Economique,  
(anc. G.I.E. - Healthnet).**

Siège social: L-2120 Luxembourg, Villa Louvigny, allée Marconi.  
R.C.S. Luxembourg C 69.

Le contrat constitutif approuvé par l'assemblée générale du 30 avril 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013076804/12.

(130095473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

**ArcelorMittal Dudelange, Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 13.855.000,00.**

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.  
R.C.S. Luxembourg B 17.870.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 19 novembre 2012*

Le Conseil d'administration prend acte de la fin du contrat de Monsieur Christian BRUGNERA, directeur chargé de gestion journalière, avec effet au 30 novembre 2012.

Dudelange, le 4 juin 2013.

Pour extrait conforme

Marc MAMER / Armand ROBINET

*Fondé de pouvoir / Fondé de pouvoir*

Référence de publication: 2013076820/14.

(130094685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

**Genvest SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 46.629.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 15 mai 2013*

Madame Chantai MATHU, employée privée demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch. L-2086 Luxembourg est nommée comme Administrateur en remplacement de Madame Corinne BITTERLICH. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale de 2018.

Fait à Luxembourg, le 15 mai 2013.

Certifié sincère et conforme

GENVEST SPF S.A.

M. LIMPENS / A. RENARD

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2013077100/16.

(130095547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

**Apety Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 133.964.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement en date du 12 juin 2013*

Le siège social de la société a été transféré au 25 B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet au immédiat.

L'assemblée a décidé:

- d'accepter la démission de Messieurs Maurice BANSAY et Eric LECLERC de leur fonction de gérants, avec effet immédiat;

- d'élire Monsieur Patrick MEUNIER, né le 9 mai 1960 à Paris, résidant professionnellement au 25 B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

*Pour la société*

*Un gérant*

Référence de publication: 2013076815/17.

(130095484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

---

**Agile Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 152.973.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/06/2013.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013076835/11.

(130095007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

---

**APF Holding S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 172.602.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 juin 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013076861/11.

(130094936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

---

**Hera Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 93.946.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2013.

*Pour HERA SICAV*

*BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.*

*Agent Domiciliaire*

*Corinne ALEXANDRE / Marc-André BECHET*

*- / Directeur*

Référence de publication: 2013077150/15.

(130095558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

---

**Aptalis Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.290.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 136.361.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 30 septembre 2011 de sa société mère, APTALIS PHARMA INC., ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 24 mai 2013.

Référence de publication: 2013076816/12.

(130094997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

**Avalon International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 147.177.

A la suite de la cession de parts sociales intervenue par acte sous seing privé et signé entre les parties le 12 juin 2013, la répartition des parts sociales est désormais la suivante:

- AVALON INVESTORS S.A. ....	1.250 parts
45-47 route d'Arlon, L-1140 Luxembourg	
Total: mille deux cent cinquante parts sociales .....	1.250 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2013.

AVALON INTERNATIONAL S.à r.l.

Référence de publication: 2013076866/15.

(130095470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

**B.I.B.C. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8372 Hobscheid, 26A, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 147.266.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 23.05.2013, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Capellen.

Référence de publication: 2013076870/11.

(130095429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

**Holcim US Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 21, rue Louvigny.  
R.C.S. Luxembourg B 112.468.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution circulaire signée ce 31 mai 2013 que:

- Monsieur Laurent Jaques, demeurant au Pays Bas, 1079 ZW Amsterdam, Bernissestraat 4A

A démissionné de sa fonction de Gestionnaire Délégué de la société à dater du 1<sup>er</sup> juin 2013

Et que:

- Monsieur Markus Herbst, demeurant en Suisse 8165 Oberweningen, Dorfstrasse 22

Est élu au poste de Gestionnaire Délégué à dater du 1<sup>er</sup> juin 2013 pour une durée indéterminée

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 12 juin 2013.

Référence de publication: 2013077123/16.

(130095354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

**Blackstar Group SE, Société Européenne,  
(anc. Blackstar Group Plc).**

Siège de direction effectif: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 114.318.

—  
Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société  
Un mandataire*

Référence de publication: 2013076883/12.

(130095287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

---

**Berris Vane S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 31.343.

—  
Le Bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme  
BERRIS VANE S.A.

Référence de publication: 2013076895/11.

(130095618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

---

**Chirnogeni Wind S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 170.673.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA  
Signatures

Référence de publication: 2013076930/11.

(130095364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

---

**Hutchison Europe Telecommunications S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.  
R.C.S. Luxembourg B 74.649.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013077126/10.

(130094849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

---

**Hutchison Port Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.  
R.C.S. Luxembourg B 130.429.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013077127/10.

(130094861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

---

**Gerash S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 52.718.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 11 juin 2013.

Référence de publication: 2013077102/10.

(130095714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

---

**Gaul Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 160.902.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013077075/10.

(130095408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

---

**Geo 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 166.439.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Geo 1 S.à r.l.*

Référence de publication: 2013077076/10.

(130094896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

---

**Geo 3, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 166.449.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Geo 3*

Référence de publication: 2013077078/10.

(130094894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

---

**Hines Fund Management Company I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 103.004.

*Extrait des résolutions écrites par l'associé unique en date du 04 juin 2013*

L'associé unique de la société Hines Fund Management Company I S.à r.l. (la «Société») a résolu de renouveler le mandat du réviseur d'entreprise Ernst & Young S.A., dont le siège social est situé 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en l'année 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 12 juin 2013.

Jean-Baptiste Willot.

Référence de publication: 2013077122/14.

(130094731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

---

**Geo 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 166.450.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Geo 2 S.à r.l.*

Référence de publication: 2013077077/10.

(130094895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

---

**Gems Progressive Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 109.162.

Les comptes annuels et l'affectation du résultat au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citco Fund Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013077097/12.

(130094692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

---

**Groupe Forrest Luxembourg S.à r.l.-S.P.F., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 158.753.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Groupe Forrest Luxembourg S.à r.l.-S.P.F*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013077086/12.

(130095322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

---

**Hutchison Ports Mekong Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.  
R.C.S. Luxembourg B 123.403.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013077129/10.

(130094866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

---

**Hutchison Ports España S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.  
R.C.S. Luxembourg B 112.343.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013077128/10.

(130094867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

---

**Fihag S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.  
R.C.S. Luxembourg B 17.990.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013077066/10.

(130095394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

---

**G.O. II - Luxembourg One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 111.662.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 12 juin 2013.

Référence de publication: 2013077073/10.

(130095124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

---

**Geo 3 & Co. S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

**Capital social: USD 45.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 166.479.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Geo 3 & Co. S.C.A*

Référence de publication: 2013077079/10.

(130094893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

---

**FinchCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 143.486.

*Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 19/12/2012*

L'assemblée générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat de gérante de Madame CARPENTIER de GHANGY Nathalie, née le 21/07/1965 à Etterbeek/Bruxelles (Belgique) et domiciliée à 34, Rue des Aduatiques B-1040 Etterbeek/Bruxelles (Belgique).

Référence de publication: 2013077055/11.

(130095662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

---

**Hunza Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 157.630.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013077157/13.

(130094953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

---

**Golden Eagle Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.  
R.C.S. Luxembourg B 175.924.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2013.  
Pour copie conforme  
Pour la société  
Maître Carlo WERSANDT  
Notaire

Référence de publication: 2013077084/14.

(130095518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

---

**Gazija Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9550 Wiltz, 52A, rue Joseph Simon.  
R.C.S. Luxembourg B 169.216.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ARBO SA  
Signature

Référence de publication: 2013077092/11.

(130095609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

---

**Hutchison Ports Netherlands S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.  
R.C.S. Luxembourg B 84.254.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 12 juin 2013. Signature.

Référence de publication: 2013077130/10.

(130094865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

---

**Meerapfel Management Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4970 Dippach, 54A, route des Trois Cantons.  
R.C.S. Luxembourg B 119.470.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 24 mai 2013*

L'Assemblée constate que les mandats des administrateurs sont arrivés à échéance:

- Monsieur MEERAPFEL Joshua, demeurant à B-1050 Bruxelles, 4, rue Jules Lejeune
- Madame BRZEZINSKI Ginette, demeurant à B-1180 Uccle, 46, avenue Paul Stroobant

L'Assemblée décide de renouveler les mandats des administrateurs de la société avec effet immédiat jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale de 2019, en remplacement des administrateurs dont le mandat est arrivé à échéance:

- Monsieur MEERAPFEL Joshua, demeurant à B-1050 Bruxelles, 4, rue Jules Lejeune
- Madame BRZEZINSKI Ginette, demeurant à B-1180 Uccle, 46, avenue Paul Stroobant

L'Assemblée constate également que le mandat de commissaire aux comptes de COFEFI S.à R.L., ayant son siège social à L-8237 Mamer, 5, rue Henri Kirpach, est arrivé à échéance et décide de le renouveler pour une durée de six ans, et ce jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale de 2019,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013077306/19.

(130095237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

---

**Azur France I Sarl, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 153.895.

—  
EXTRAIT

En date du 10 juin 2013, l'actionnaire unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Prise en compte de la démission de M. Ivo Hemelraad comme gérant de la société avec effet immédiat;
- Nomination au poste de gérant de M. Freddy de Petter, né le 29 août 1958 à Berchem (Belgique) et avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
- Changement d'adresse de Wim Rits du 12-14 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 12 juin 2013.

Référence de publication: 2013076824/17.

(130094704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

**Crown Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 40.323.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 11 mars 2013 au siège social.*

Mademoiselle Christine Picco et Monsieur Martin Rutledge ayant présenté leur démission d'administrateur, il est décidé de nommer Mademoiselle Diana Rutledge, née le 24 février 1982 à Luxembourg résidant 11, rue Joseph Leydenbach, L-1947 Luxembourg et Monsieur Ryan Rutledge né le 14 février 1983 à Luxembourg et résidant 11, rue Jean Pierre Biermann, L-1268 Luxembourg au poste d'administrateurs. Leur mandat arrivera à échéance à l'issu de l'assemblée générale annuelle de l'an 2016.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2013076976/17.

(130095437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

**H3G Procurement Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 80.078.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013077158/10.

(130094859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

**Hutchison 3G Austria Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 77.375.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013077140/10.

(130094853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

**Aviator Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 161.082.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 7 juin 2013*

1. L'assemblée a pris acte du dépôt en date du 04/06/2013 au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg de la démission de la société TAX CONNECTED SARL, une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B157488, de son mandat de Commissaire aux comptes;

2. L'assemblée a décidé à l'unanimité de nommer La société PERSKY GmbH, société à responsabilité limitée, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B143543, ayant son siège social à L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg en tant que Commissaire aux comptes avec effet au 05/06/2013

Le nouveau Commissaire aux comptes est nommé pour une période de 6 ans.

Luxembourg, le 7 juin 2013.

Certifié sincère et conforme

Geert DIRKX

*Administrateur Unique*

Référence de publication: 2013076867/20.

(130095060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

---

**Hutchison Ports Poland S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.  
R.C.S. Luxembourg B 102.742.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013077131/10.

(130094864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

---

**Hutchison Ports Sweden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.  
R.C.S. Luxembourg B 141.356.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013077132/10.

(130094863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

---

**Heerendam S.A./N.V, Société Anonyme.**

Siège de direction effectif: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 159.296.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire le 05 Mars 2013*

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, de nommer un administrateur, à savoir:

- Monsieur Rob SONNENSCHNEIN, administrateur, né le 30 août 1955 à Eindhoven (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Extrait sincère et conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013077118/14.

(130095582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

---

**Global Investment Opportunities, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 138.363.

La nouvelle dénomination du Réviseur d'Entreprises est:

- KPMG Luxembourg S.à.r.l., 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme et sincère

Pour GLOBAL INVESTMENT OPPORTUNITIES

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2013077081/14.

(130094753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

---

**Hutchison Whampoa 3G Content S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 78.207.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013077137/10.

(130094857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

---

**Hutchison Whampoa 3G IP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 82.517.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013077138/10.

(130094856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

---

**Immolys S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 32.406.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Le Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2013077172/10.

(130095566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

---

**Innovations & Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 80.255.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013077176/10.

(130095627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

---

**Prologis UK CCXCVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 177.800.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen on the twenty-eighth day of May.

Before the undersigned Maître Marc LECUIT, notary, residing in Mersch, acting in replacement of his colleague Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, to whom the present deed will remain.

There appeared:

ProLogis European Holdings XXII S.à r.l., a company having its registered office at 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered into the Commercial Register of Luxembourg under the number B 151745,

duly represented by Mr Marc BECKER, private employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on the 24<sup>th</sup> day of May, 2013,

which proxy signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to this deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the notary to state the following articles of incorporation of a limited liability company governed by the relevant laws and the present articles:

**Title I. - Name, Purpose, Duration, Registered Office**

**Art. 1.** There exists between the party noted above and all persons and entities who may become shareholders in the future, a company with limited liability ("société à responsabilité limitée") which shall be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by the present articles.

**Art. 2.** The Company will assume the name of "Prologis UK CCXCVI S.à r.l."

**Art. 3.** The purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including (i) the direct or indirect holding of participations in companies the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties, (ii) acting as a trustee in relation to real estate properties or real estate companies and (iii) the granting of loans, guarantees or any other form of collateral in relation to the above activities.

The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment or development of its purpose remaining always however within the limits established by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

**Art. 4.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

**Title II. - Share Capital, Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is fixed at fifteen thousand Pounds Sterling (GBP 15,000.-) represented by seven hundred fifty (750) shares with a par value of twenty Pounds Sterling (GBP 20.-) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be changed at any time under the conditions specified by law. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholders, in proportion to their part in the share capital representing their shares.

**Art. 8.** Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

**Art. 9.** The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint coproprietors have to appoint a sole representative towards the Company.

**Art. 10.** The Company's shares are freely transferable between shareholders. Inter vivos, they may only be disposed of to new shareholders following the passing of a favourable resolution of the shareholders in general meeting representing at least three quarters of the share capital according to the conditions foreseen in article 11. Mortis causa the approval given in a meeting of shareholders of at least three quarters (3/4) of the shares held by the surviving shareholders is required to transfer shares to new shareholders. This approval however is not required in case the shares are transferred either to ascendants, descendants or to the surviving spouse.

**Art. 11.** The shareholder who wants to transfer all or part of his shares must inform the other shareholders by registered mail and indicate the number of shares which transfer is requested, the names, first names, professions and domiciles of the proposed transferees.

Thereupon the other shareholders have a right of preemption for the redemption of the shares which transfer is proposed. This right is exercised in proportion to the number of shares in possession of each shareholder. By not exercising, totally or partly, his right of preemption, a shareholder increases the other shareholders' right.

Shares may never be divided: if the number of shares to transfer is not exactly proportional to the number of shares for which the right of preemption is exercised, the surplus of shares is, in the absence of agreement, allocated by drawings. The shareholder who plans to exercise his right of preemption, must inform the other shareholders by registered mail within two months following the letter informing him of the request for transfer, failing which he shall lose his right of preemption.

For the exercise of the rights originating from the increase pursuant to the provisions of the preceding paragraphs, shareholders will be entitled to an additional one month delay starting at the expiration of the two months' term granted to the shareholders for making public their intention about the exercise of the right of preemption.

The price payable for acquiring these shares shall be determined by mutual consent between transferor and transferee (s), failing agreement, by a qualified accountant and tax adviser designated by mutual consent between transferor and transferee(s) and in case of disagreement by an independent expert named at the request of the most diligent party by the commercial court which has competence over the registered office of the Company.

The expert will deliver his report about the determination of the price within the month following his nomination. He will have access to all books and other documents of the Company which he shall deem essential to the execution of his mission.

**Art. 12.** Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

**Art. 13.** The creditors, legal successors or heirs may not, for any reason, seize assets or documents of the Company.

### **Title III. - Administration**

**Art. 14.** The Company is managed by one or several managers, not necessarily shareholders. In dealing with third parties, the manager(s) has (have) the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which fixes the term of its (their) office. He (they) may be dismissed freely at any time.

The Company is only bound in any circumstances by the signature of the sole manager or, if there are several managers, by the individual signature of any manager.

**Art. 15.** Death or resignation of a manager, for any reason, does not involve the winding-up of the Company.

**Art. 16.** The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorized agents and are responsible only for the execution of their mandate.

**Art. 17.** Each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder has as many voting rights as he holds or represents shares. Each shareholder may appoint a proxy to represent him at meetings.

**Art. 18.** Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital. However, resolutions to amend these articles and particularly to liquidate the Company may only be taken by a majority of shareholders representing three quarters of the Company's share capital.

If the Company has only one shareholder, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

**Art. 19.** The accounting year of the Company commences on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

**Art. 20.** Each year on the thirty-first of December the books are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 21.** Five per cent of the net profits are set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the general meeting of shareholders.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,

3. The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers.
4. The payment is based on the understanding that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

#### **Title IV. - Winding-up, Liquidation**

**Art. 22.** At the time of the winding-up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who will fix their powers and remuneration.

**Art. 23.** The shareholders will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in these articles.

#### *Statement*

The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, are satisfied.

#### *Transitory disposition*

The first accounting year shall commence on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2013.

#### *Subscription and payment*

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the said party ProLogis European Holdings XXII S.à r.l. prenamed, here represented as stated here above, has subscribed for the seven hundred fifty shares (750).

All the shares have been fully paid up in cash on a bank account, so that the amount of fifteen thousand Pounds Sterling (GBP 15,000.-) is at the disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

#### *Estimate of costs*

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand euros (EUR 2,000.-).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is set at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.
2. Is appointed manager for an undetermined period:

ProLogis Directorship S.à r.l., having its registered office at 3438, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 76.630.

The manager has the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by its sole signature.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Follows the French version:**

L'an deux mil treize, le vingt-huit mai.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch, agissant en remplacement de son collègue Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

#### **A COMPARU:**

ProLogis European Holdings XXII S. à r.l., une société ayant son siège social à 34-38, Avenue de Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 151745,

dûment représentée par Monsieur Marc BECKER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 24 mai 2013,

laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et ces statuts:

## **Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination, Objet, Durée, Siège**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il existe entre le souscripteur prénommé et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents Statuts.

**Art. 2.** La Société prend la dénomination de "Prologis UK CCXCVI S.à r.l."

**Art. 3.** La Société a pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à ces biens immobiliers, comprenant (i) la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers et (ii) comprenant l'exercice de l'activité liée à la fonction de trustee de biens immobiliers ou de sociétés immobilières et (iii) l'octroi de prêts, garanties ou toute autre forme de sûretés en relation avec les activités prémentionnées.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois toujours dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 4.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

## **Titre II. - Capital Social, Parts Sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à quinze mille Livre Sterling (15.000.- GBP) représenté par sept cent cinquante (750) parts sociales d'une valeur nominale de vingt Livre Sterling (20.- GBP) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié sous les conditions prévues par la loi. Les parts à souscrire seront d'abord offertes aux associés existants, proportionnellement à la part du capital social représentée par leurs parts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social dans le respect des conditions prévues à l'article 11. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 11.** L'associé qui veut céder tout ou partie de ses parts sociales doit en informer les autres associés par lettre recommandée en indiquant le nombre des parts sociales dont la cession est demandée, les noms, prénoms, professions et domiciles des cessionnaires proposés.

Les autres associés auront alors un droit de préemption pour le rachat des parts sociales dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre de parts sociales possédées par chacun des associés. Le non-exercice, total ou partiel, par un associé de son droit de préemption accroît celui des autres.

En aucun cas, les parts sociales ne seront fractionnées: si le nombre des parts sociales à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des parts sociales pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les parts sociales en excédant sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort. L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres associés par lettre recommandée dans les deux mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement, suivant les dispositions des alinéas précédents, les associés jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de deux mois imparti aux associés pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Le prix payable pour l'acquisition de ces parts sociales sera déterminé de commun accord entre l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et à défaut, par un expert-comptable et fiscal désigné de commun accord par l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la Société à la requête de la partie la plus diligente.

L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois qui suit la date de sa nomination. L'expert aura accès à tous les livres et autres documents de la Société qu'il jugera indispensables à la bonne exécution de sa mission.

**Art. 12.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

**Art. 13.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

### **Titre III. - Administration**

**Art. 14.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables.

La Société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. Chaque associé peut se faire représenter aux assemblées par un mandataire.

**Art. 18.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions concernant la modification des Statuts et plus particulièrement la liquidation de la Société peuvent uniquement être prises à la majorité d'associés représentant les trois quarts du capital social.

Au cas où la Société n'a qu'un seul associé, ses décisions sont consignées dans un registre conservé au siège de la Société.

**Art. 19.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 20.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre connaissance au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 21.** Sur les bénéfices nets, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. La décision de la distribution d'acomptes sur dividendes est prise par le gérant ou le conseil de gérance.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

### **Titre IV. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 22.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 23.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sont remplies.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2013.

#### *Souscription*

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, cette partie comparante, ProLogis European Holdings XXII S.à r.l. prénommée, représentée comme indiqué ci-avant, a souscrit aux sept cents cinquante (750) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces à un compte bancaire, de sorte que la somme de la somme de quinze mille Livre Sterling (15.000.- GBP) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille euros (2.000.- EUR).

*Résolutions de l'Associée Unique*

Et aussitôt l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.
2. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

ProLogis Directorship S.à r.l., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 76.630.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa signature individuelle.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. BECKER, M. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 mai 2013. Relation: LAC/2013/24600. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2013.

Référence de publication: 2013076633/286.

(130094082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

**Cidron IVD S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 59.300,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 164.334.

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth day of May.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared

Cidron IVD Limited, a private company with registered office at 26 Esplanade, St Helier, JE23QA, Jersey Channel Islands, represented by Mr Raymond THILL, "maître en droit", with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy dated May 30, 2013, which proxy, initialed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "Cidron IVD S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée" (private limited liability company), having its registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 164.334, incorporated by a deed of the undersigned notary on September 29, 2011, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3068 dated December 14, 2011 (the "Company").

The Sole Shareholder declared and requested the notary to state that:

I.- The Sole Shareholder holds all the four hundred eighty-five (485) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on the items of the agenda.

II.- The decisions to be resolved upon by the Sole Shareholder are the following:

1. Cancellation of the nominal value of the shares;
2. Conversion with effect as of January 1, 2013, of the share capital of the Company from British Pound (GBP) into Euro (EUR) according to the 1.225340 GBP/EUR exchange rate applicable on December 31, 2012;
3. Conversion of the existing four hundred eighty-five (485) shares without nominal value into five hundred ninety-three (593) shares, without nominal value;
4. Reintroduction of a nominal value of one hundred Euros (EUR 100) per share;

5. Conversion of all accounts in the books of the Company from British Pound (GBP) to Euro (EUR) with effect as of January 1, 2013;

6. Re-allocation of the existing shares into ordinary shares and nine (9) classes of shares;

7. Full restatement of the articles of association of the Company.

8. Miscellaneous.

Thereafter the following resolutions were passed by the Sole Shareholder of the Company:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolved to cancel the nominal value of the shares.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolved to convert with effect as of January 1, 2013, the share capital of the Company from British Pound (GBP) into Euro (EUR) according to the 1.225340 GBP/EUR exchange rate applicable on December 31, 2012, so that the capital of forty-eight thousand five hundred British Pound (GBP 48,500.-) is converted into fifty-nine thousand three hundred Euro (EUR 59,300.-) of corporate capital and one hundred twenty-eight point ninety-nine Euro (EUR 128.99) of Share premium.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolved to convert the four hundred eighty-five (485) shares without nominal value into five hundred ninety-three (593) shares, without nominal value.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolved to reintroduce a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) per share.

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolved to convert all accounts in the books of the Company from British Pound (GBP) into Euro (EUR) with effect as of January 1, 2013.

*Sixth resolution*

The Sole Shareholder resolved to re-allocate the five hundred ninety-three (593) existing shares into Ordinary Shares and nine (9) different classes of shares as follows:

- One hundred and twenty-five (125) Ordinary Shares;
- Fifty-two (52) Class A Preferred Shares;
- Fifty-two (52) Class B Preferred Shares;
- Fifty-two (52) Class C Preferred Shares;
- Fifty-two (52) Class D Preferred Shares;
- Fifty-two (52) Class E Preferred Shares;
- Fifty-two (52) Class F Preferred Shares;
- Fifty-two (52) Class G Preferred Shares;
- Fifty-two (52) Class H Preferred Shares; and
- Fifty-two (52) Class I Preferred Shares.

*Seventh resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend in full and restate the Company's articles of incorporation (without, however, changing the Company's corporate purpose) such that they shall now read as follows:

**"Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", a private limited liability company (hereafter the "Company"), governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (hereafter, the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles").

At any moment, a sole Shareholder may join with one or more joint Shareholders and, in the same way, these Shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company has one sole Shareholder, he exercises the powers attributed to the General Shareholders' Meeting.

**Art. 2. Definitions.** "Available Amount" means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits, as well as any dividends paid in respect of the Ordinary Shares during the period in question, but pertaining to prior years and declared after the approval of the accounts of the relevant year to which they relate) to the extent the Shareholders would have been entitled to dividend distributions according to the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves and share premium (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal

reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses), and (ii) any sums to be placed into non distributable reserve(s), and (iii) the amount of preferred dividends paid/accrued in connection with the share classes that are not redeemed, each time as set out in the relevant Interim Financial Statements so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + D)$$

Whereby:

AA= Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits as well as any dividends paid in respect of the Ordinary Shares during the period in question, but pertaining to prior years and declared after the approval of the accounts of the relevant year to which they relate)

P= any freely distributable reserves and freely distributable share premium, to the exclusion of any share premium attached to Ordinary Shares

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles

D = the amount of preferred dividends paid/accrued in connection with the share classes that are not redeemed;

"Cancellation Value Per Share" means the value calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue of the class of Shares to be repurchased and cancelled;

"Class A Preferred Shares" means the preferred shares of class A and "Class A Preferred Share" means any of them;

"Class B Preferred Shares" means the preferred shares of class B and "Class B Preferred Share" means any of them;

"Class C Preferred Shares" means the preferred shares of class C and "Class C Preferred Share" means any of them;

"Class D Preferred Shares" means the preferred shares of class D and "Class D Preferred Share" means any of them;

"Class E Preferred Shares" means the preferred shares of class E and "Class E Preferred Share" means any of them;

"Class F Preferred Shares" means the preferred shares of class F and "Class F Preferred Share" means any of them;

"Class G Preferred Shares" means the preferred shares of class G and "Class G Preferred Share" means any of them;

"Class H Preferred Shares" means the preferred shares of class H and "Class H Preferred Share" means any of them;

"Class I Preferred Shares" means the preferred shares of class I and "Class I Preferred Share" means any of them;

"Class of Shares" means collectively all the classes of Shares in issue at a given moment;

"First Classes of Shares" means, at a given moment, the other class(es) of Shares than the Last Class of Shares;

"General Shareholders' Meeting" means any general meeting of the Shareholders of the Company;

"Interim Account Date" means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares

"Interim Financial Statements" means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date;

"Last Class of Shares" means the last Class of Shares based on alphabetical order which is still in issue at a given moment;

"Ordinary Shares" means the ordinary shares "Ordinary Share" means any of them;

"Shares" means the shares of any and all classes of the Company, as may be issued from time to time, the rights and restrictions attached to which are set out in the present Articles and the Law, and "Share" means any of them;

"Shareholders" means the holders of Shares of any class and "Shareholder" means any of them;

"Total Cancellation Amount" means the amount determined by the board of managers and approved by the General Shareholders' Meeting on the basis of the relevant Interim Financial Statements. The Total Cancellation Amount shall be lower or equal to the entire Available Amount at the time of the cancellation of the relevant Class of Shares unless otherwise resolved by the General Shareholders' Meeting in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such relevant Available Amount and the amount available for distribution to the Shareholders in accordance with the Law as showed in the Interim Financial Statements.

**Art. 3.** The Company's name is "Cidron IVD S.à r.l."

**Art. 4.** The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises, to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same, to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to borrow and raise

money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed, finally to perform any operations which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 5.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg sanctioned by a special resolution of the Shareholders approving the amendment of the Company's Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

**Art. 6.** The Company is formed for an unlimited duration.

**Art. 7.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any Shareholder.

**Art. 8.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any Shareholder are neither allowed, under any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

### Capital - Shares

**Art. 9.** The share capital of the Company is set at fifty-nine thousand three hundred Euros (EUR 59,300) divided into:

- One hundred and twenty-five (125) Ordinary Shares;
- Fifty-two (52) Class A Preferred Shares;
- Fifty-two (52) Class B Preferred Shares;
- Fifty-two (52) Class C Preferred Shares;
- Fifty-two (52) Class D Preferred Shares;
- Fifty-two (52) Class E Preferred Shares;
- Fifty-two (52) Class F Preferred Shares;
- Fifty-two (52) Class G Preferred Shares;
- Fifty-two (52) Class H Preferred Shares; and
- Fifty-two (52) Class I Preferred Shares;

each Share with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100), all subscribed and fully paid-up and having such rights and obligations as set out in the present Articles.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a special resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles and in accordance with these Articles.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any Share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may repurchase from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 10.** Each Share confers an identical voting right and each Shareholder has voting rights pro rata to his shareholding. Save as otherwise provided for in the present Articles, each Share shall rank *pari passu* with every other Share and shall entitle its owner to equal rights to any distribution of dividends.

**Art. 11.** The Shares are freely transferable between the Shareholders.

Shares may not be transferred *inter vivos* to non-Shareholders unless Shareholders representing at least three quarters of the share capital shall have agreed thereto in a General Shareholders' Meeting.

In the case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and Article 190 of the Law.

Transfers of Shares must be recorded by a notarial or a private deed. Transfers shall not be valid *vis-à-vis* the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

A Share cannot be held by joint owners. Each Share has one owner.

**Art. 12.** The Company may repurchase its own Shares as provided herein within the limits set forth by the Law.

Furthermore, the Company shall be entitled subject to (i) the prior approval of all the Shareholders and (ii) the agreement of all the holders of the Shares to be repurchased, to repurchase the entire Last Class of Shares at any time by serving notice to the holders of the Last Class of Shares specifying the number of relevant Shares to be repurchased and the date on which the repurchase is to take place (the "Repurchase Date") provided however that the Company may not at any time purchase and cancel the Ordinary Shares. In the case of any repurchase and cancellation of a whole Class of Shares, such repurchase and cancellation of Shares shall be made in the following order:

- (i) Class I Preferred Shares;
- (ii) Class H Preferred Shares;
- (iii) Class G Preferred Shares;
- (iv) Class F Preferred Shares;
- (v) Class E Preferred Shares;
- (vi) Class D Preferred Shares;
- (vii) Class C Preferred Shares;
- (viii) Class B Preferred Shares; and
- (ix) Class A Preferred Shares.

In the event of a reduction of the share capital through the repurchase and the cancellation of a whole Class of Shares (in the order provided for above), each such Class of Shares entitles the holders thereof (pro rata to their holding in such Class of Shares) to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined in these Articles), and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class of Shares held by them and cancelled.

The Available Amount shall automatically become payable on Repurchase Date.

Immediately after the payment of the Available Amount, the board of managers shall convene a General Shareholders' Meeting in view of decreasing the share capital by cancelling the repurchased Last Class of Shares.

**Art. 13.** The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a special resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles, provided that (i) any reduction in the share capital of the Company shall be effected only in accordance with the repurchase and cancellation provided for in Article 12; (ii) any increase in the share capital (a) shall be made proportionately to each Class of Shares then outstanding and (b) must result in each Shareholder holding a proportionate part of each Class of Shares then outstanding; (iii) any subdivision of a Class of Shares into new Classes of Shares must result in each Shareholder of the former undivided Class of Shares holding a proportionate part of each new subdivided Class of Shares; and (iv) any combination or aggregation of Classes of Shares into a new Class of Shares must result in each Shareholder of the former Classes of Shares holding a proportionate part of the new, combined Class of Shares.

### Management

**Art. 14.** The Company is managed by one or several managers who need not be Shareholders.

They are appointed and removed from office by ordinary Shareholders resolution, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. In any case the board meetings should physically take place in Luxembourg with the majority of managers attending in person. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of consent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The General Shareholders' Meeting may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company. In the event however the General Shareholders' Meeting has appointed different classes of managers (namely class A

managers and class B managers) any resolution of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A manager and one class B manager.

The board of managers may also, unanimously, pass written resolutions. Written resolutions may be circulated by cable or facsimile or any other similar means of communication and may be signed in any number of counterparts and on separate counterparts, each of which when duly signed shall constitute an original and all counterparts shall together constitute one and the same instrument. Managers' resolutions, including written resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager. However, written resolutions should only be used in emergency situations where a physical board meeting cannot be convened within the applicable time.

In the case of a sole manager, the Company will be bound by the sole signature of the sole manager, and in the case of a board of managers, the Company will be bound by the joint signature of any two of the managers, provided however that in the event the General Shareholders' Meeting has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the signatures of at least one class A manager and one class B manager signing together. In any event the Company will be validly bound by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, within the limits of such power.

**Art. 15.** A manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly carried out by him in the name of the Company; as an agent he is only responsible for the execution of his mandate.

### Shareholders decisions

**Art. 16.** Shareholders' decisions are made at General Shareholders' Meeting.

However, the holding of a meeting is not compulsory as long as the Shareholders number is less than twenty-five (25).

In that case, each Shareholder shall receive the complete text of each resolution or decision to be taken, and vote in writing, sent by ordinary mail, electronic mail, telefax or any other similar means of communication. Such Shareholders' written resolutions may be signed in any number of counterparts and on separate counterparts, each of which when duly signed shall constitute an original, and all counterparts shall together constitute one and the same instrument.

**Art. 17.** An ordinary resolution is validly adopted when passed by the Shareholders of the Company entitled to vote at a General Shareholders' Meeting and whose Shares represent more than 50% of the issued share capital.

A special resolution is validly adopted when passed by the Shareholders of the Company entitled to vote at a General Shareholders' Meeting 75% of the issued share capital.

If a quorum is not present at the first meeting, a second General Shareholders' Meeting will be convened and notice of the second General

Shareholders' Meeting are immediately sent by registered letter to the Shareholders.

At this second General Shareholders' Meeting, decisions will be taken by the majority of voting Shareholders regardless of whether the majority of the issued share capital is represented.

Every General Shareholders' Meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may from time to time determine.

A sole Shareholder exercises alone the powers attributed to the General Shareholders' Meeting in accordance with the dispositions of the Law.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole Shareholder.

### Financial year - Balance sheet

**Art. 18.** The Company's financial year begins on January 1<sup>st</sup> and ends on December 31<sup>st</sup> of each year.

**Art. 19.** Each year, the management will draw up the balance sheet which will contain a list of all assets of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the manager(s) and Shareholders toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the General Shareholders' Meeting together with the balance sheet.

**Art. 20.** Each Shareholder may inspect at the head office the list of assets, the balance sheet and the profit and loss account.

**Art. 21.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth (1/10) of the issued share capital.

The deduction becomes compulsory when the statutory reserve is at any one time less than one tenth of the issued share capital and the Company will immediately make further deductions to ensure that the statutory reserve is at least equal to one tenth of the issued share capital. The excess is distributed among the Shareholders.

After allocation to the legal reserve account, the Shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the Shareholders.

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- First, the holders of Class A Preferred Shares shall be entitled to receive a preferred dividend distribution with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class A Preferred Shares held by them, then,

- the holders of Class B Preferred Shares shall be entitled to receive a preferred dividend distribution with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class B Preferred Shares held by them, then,

- the holders of Class C Preferred Shares shall be entitled to receive a preferred dividend distribution with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the Class C Preferred Shares held by them, then,

- the holders of Class D Preferred Shares shall be entitled to receive a preferred dividend distribution with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class D Preferred Shares held by them, then,

- the holders of Class E Preferred Shares shall be entitled to receive a preferred dividend distribution with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the Class E Preferred Shares held by them, then,

- the holders of Class F Preferred Shares shall be entitled to receive a preferred dividend distribution with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class F Preferred Shares held by them, then

- the holders of Class G Preferred Shares shall be entitled to receive a preferred dividend distribution with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the Class G Preferred Shares held by them, then

- the holders of Class H Preferred Shares shall be entitled to receive a preferred dividend distribution with respect to such year in an amount of zero point fifteen per cent (0.15%) of the nominal value of the Class H Preferred Shares held by them, then

- the holders of Class I Preferred Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding Class of Shares (by alphabetical order, e.g., initially the Class I Shares) have been repurchased and cancelled in accordance with Article 12 hereof at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding Class of Shares in the reverse alphabetical order (e.g., initially the Class H Shares).

Distributions of interim dividends are permitted insofar as they strictly abide by the rules of this Article and subject to any rule in addition to these as determined by the board of managers, together with the Shareholders:

(i) The board of managers shall have exclusive competence to take the initiative to declare interim dividends and allow the distribution of such interim dividends as it deems appropriate and in accordance with the Company's corporate interest.

(ii) In this respect, the board of managers is exclusively competent to decide the amount of the sums available for distribution and the opportunity of such distribution, based on the supporting documentation and principles contained in these Articles and on any agreement possibly entered into from time to time between the Shareholders.

(iii) In addition, the decision of the board of managers shall be supported by interim financial statements of the Company dated of less than two (2) months from such decision of the board of managers and showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or the Articles.

(iv) Finally, the distribution of interim dividends shall be limited to the amount of the distributable profit as it appears on the above mentioned interim financial statements of the Company. The board of managers may mandate an independent auditor to review such interim financial statements in order to confirm the sum available for distribution.

(v) In any case, the distribution of interim dividends shall remain subject to the provisions of article 201 of the Law, which provides for a recovery against the Shareholders of the dividends which have been distributed to it/them but do not correspond to profits actually earned by the Company. Such action for recovery shall prescribe five (5) years after the date of the distribution.

The share premium account may be distributed to the Shareholders provided it is sanctioned by special resolution of the Shareholders. Any amount of the share premium account may be allocated to the legal reserve account, provided it is decided by special resolution of the Shareholders.

### Winding-up - Liquidation

**Art. 22.** The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by ordinary Shareholders' resolution which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is completed, the assets of the Company will be distributed to the Shareholders pro-rata to their participation in the share capital of the company.

A sole Shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed with the liquidation, assuming responsibility for all assets and liabilities, known or unknown of the Company.

**Art. 23.** The par value and share premium paid, if any, with respect to the Class A Preferred Shares, the Class B Preferred Shares, the Class C Preferred Shares, the Class D Preferred Shares, the Class E Preferred Shares, the Class F Preferred Shares, the Class G Preferred Shares, the Class H Preferred Shares and the Class I Preferred Shares shall be paid, *pari passu*, to the holders of Class A Preferred Shares, the holders of Class B Preferred Shares, the holders of Class C Preferred Shares, the holders of Class D Preferred Shares, the holders of Class E Preferred Shares, the holders of Class F Preferred Shares, the holders of Class G Preferred Shares, the holders of Class H Preferred Shares and the holders of Class I Preferred Shares respectively, in priority to payment of the par value and share premium to be paid to the holders of Ordinary Shares with respect to the Ordinary Shares.

After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions.

### Applicable law

**Art. 24.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed are estimated at approximately one thousand six hundred and fifty Euro (EUR 1,650.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

### Suit la traduction française:

L'an deux mille treize, le trente mai.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

### Comparaît

Cidron IVD Limited, une société de droit privé avec siège social au 26, Esplanade, St Helier, JE2 3QA, Jersey Channel Islands, représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée en date du 30 mai 2013, ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La partie présente à l'assemblée générale extraordinaire est l'associé unique (l'"Associé Unique") de la société à responsabilité limitée "Cidron IVD S.à r.l.", ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 164 334, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire le 29 septembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3068 du 14 décembre 2011 (la «Société»). L'Associé Unique prie le notaire d'acter que:

I.- L'Associé Unique détient les 485 (quatre cents quatre-vingt-cinq) parts sociales émises par la Société, de sorte que les décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II.- Les décisions à prendre par l'Associé Unique sont les suivantes:

1. Annulation de la valeur nominale des parts sociales;
2. Conversion avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2013, du capital social de la Société de la Livre Sterling (GBP) en Euros (EUR) au taux de change GBP/EUR de 1.225340 applicable au 31 décembre 2012;
3. Conversion de toutes les quatre cent quatre-vingt-cinq (485) parts sociales existantes en cinq cent nonante-trois (593) parts sociales, sans valeur nominale;
4. Réintroduction d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) par part sociale;

5. Conversion de tous les comptes dans les livres de la Société de la Livre Sterling (GBP) en Euro (EUR) avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013;

6. Reclassification de toutes les parts sociales existantes en parts sociales ordinaires et neuf (9) classes de parts sociales;

7. Refonte des statuts de la société.

8. Divers

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé unique décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des quatre cent quatre-vingt-cinq (485) parts sociales de la société.

*Deuxième résolution*

L'Associé unique décide de convertir le capital de la Société de la Livre Sterling (GBP) en Euros (EUR) avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2013 selon le taux de change GBP/EUR de 1.225340 en vigueur au 31 décembre 2012, de façon à ce que le capital de quarante-huit mille cinq cents Livres Sterling (GBP 48,500) soit converti en cinquante-neuf mille trois cents Euros (EUR 59.300,-) de capital social et cent vingt-huit virgule nonante-neuf Euros (EUR 128,99) de prime d'émission.

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de convertir les 485 (quatre cent quatre-vingt-cinq) parts sociales sans valeur nominale en cinq cent nonante-trois (593) parts sociales, sans valeur nominale.

*Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de réintroduire une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) par part sociale.

*Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide de convertir tous les comptes dans les livres de la Société de Livre Sterling (GBP) en Euro (EUR) avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

*Sixième résolution*

L'associé unique décide de reclasser les cinq cents nonante-trois (593) parts sociales existantes en parts sociales ordinaires et neuf (9) classes de parts sociales réparties comme suit:

- Cent vingt-cinq (125) Parts Sociales Ordinaires;
- Cinquante-deux (52) Parts Sociales Préférentielles de Classe A;
- Cinquante-deux (52) Parts Sociales Préférentielles de Classe B;
- Cinquante-deux (52) Parts Sociales Préférentielles de Classe C;
- Cinquante-deux (52) Parts Sociales Préférentielles de Classe D;
- Cinquante-deux (52) Parts Sociales Préférentielles de Classe E;
- Cinquante-deux (52) Parts Sociales Préférentielles de Classe F;
- Cinquante-deux (52) Parts Sociales Préférentielles de Classe G;
- Cinquante-deux (52) Parts Sociales Préférentielles de Classe H; et
- Cinquante-deux (52) Parts Sociales Préférentielles de Classe I.

*Septième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier les statuts pour leur donner la teneur suivante:

**Dénomination - Siège - Objet - Durée.**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par cet acte une société privée à responsabilité limitée, régie par les lois luxembourgeoises, en particulier par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiées (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les Associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des Associés.

**Art. 2. Définitions.** «Montant Disponible»: signifie le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés, ainsi que tous les dividendes payés en relation avec les Parts Sociales Ordinaires durant la période en question, mais concernant les années précédentes et déclarés après l'approbation des comptes annuels de l'année à laquelle ils

correspondent) dans la mesure où les Associés auraient droit à des distributions de dividende en application des Statuts, augmenté de (i) de toutes réserves librement distribuables et des primes d'émission et (ii) selon les cas par le montant de la réduction de capital souscrit et de la réduction de la réserve légale relative à la classe de parts sociales à annuler mais réduit de (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées), (ii) toutes sommes placées en réserve(s) non distribuables et (iii) le montant des dividendes préférentiels payés/provisionnés en relation avec les classes d'actions n'étant pas rachetées et annulées, chaque fois que repris dans les comptes intermédiaires, ainsi

$$MD = (PN+P+RC) - (PE+RL+D)$$

Où:

MD = Montant Disponible

PN = Profits Nets (incluant les profits reportés, ainsi que tous les dividendes payés en relation avec les Parts Sociales Ordinaires durant la période en question, mais concernant les années précédentes et déclarés après l'approbation des comptes annuels de l'année à laquelle ils correspondent)

P = réserves et primes d'émission librement distribuables, à l'exception de la prime d'émission attachée aux Parts Sociales Ordinaires

RC = montant de la réduction de capital souscrit et de la réduction de la réserve légale relative à la Classe de Parts Sociales à annuler

PE = pertes (incluant les pertes reportées)

RL = toutes sommes à allouer en réserve(s) en application des dispositions de la Loi ou des Statuts.

D = le montant des dividendes préférentiels distribués/échus en lien avec les Classes de Parts Sociales non remboursées.

«Valeur d'Annulation par Part Sociale» signifie la valeur calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la Classe de Parts Sociales à racheter et annuler;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe A» signifient les parts sociales préférentielles de classe A et «Part sociale préférentielle de classe A» signifie l'une d'entre elles;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe B» signifient les parts sociales préférentielles de classe B et «Part sociale préférentielle de classe B» signifie l'une d'entre elles;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe C» signifient les parts sociales préférentielles de classe C et «Part sociale préférentielle de classe C» signifie l'une d'entre elles;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe D» signifient les parts sociales préférentielles de classe D et «Part sociale préférentielle de classe D» signifie l'une d'entre elles;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe E» signifient les parts sociales préférentielles de classe E et «Part sociale préférentielle de classe E» signifie l'une d'entre elles;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe F» signifient les parts sociales préférentielles de classe F et «Part sociale préférentielle de classe F» signifie l'une d'entre elles;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe G» signifient les parts sociales préférentielles de classe G et «Part sociale préférentielle de classe G» signifie l'une d'entre elles;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe H» signifient les parts sociales préférentielles de classe H et «Part sociale préférentielle de classe H» signifie l'une d'entre elles;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe I» signifient les parts sociales préférentielles de classe I et «Part sociale préférentielle de classe I» signifie l'une d'entre elles;

«Classes de Parts Sociales» signifient l'ensemble des Classes de Parts Sociales émises à un moment précis;

«Première Classe de Parts Sociales» signifie, à un moment précis, toute autre classe que la Dernière Classe de Parts Sociales;

«Assemblée Générale des Associés» signifie toute assemblée générale des associés de la Société;

«Date des Comptes Intérimaires» signifie la date au plus tôt huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la Classe de Parts Sociales déterminée;

«Comptes Statutaires Intérimaires» signifient les comptes intermédiaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires;

«Dernière Classe de Parts Sociales» signifie la dernière Classe de Parts Sociales dans l'ordre alphabétique qui est toujours émise à un moment précis;

«Parts Sociales Ordinaires» signifient les parts sociales ordinaires et «Part Sociale Ordinaire» signifie l'une d'entre elles;

«Parts Sociales» signifient les parts sociales de toutes classes de parts sociales de la Société, émises de temps en temps, les droits et obligations y afférents sont définis dans les présents Statuts et dans la Loi, et «Part Sociale» signifie l'une d'entre elles;

«Associés» signifie les détenteurs des Parts Sociales de toute classe et «Associé» signifie l'un d'entre eux;

«Montant Total d'Annulation» signifie le montant déterminé par le Conseil de Gérance et approuvé par l'Assemblée Générale des Associés sur base des Comptes Statutaires Intérimaires. Le Montant Total d'Annulation sera inférieur ou égal à l'entièreté du Montant Disponible au moment de l'annulation de la Classe de Parts Sociales concernées sauf décision

contraire de l'Assemblée Générale des Associés dans les conditions requises pour la modification des Statuts. Cependant, le Montant Total d'Annulation ne peut être supérieur au Montant Disponible et au montant disponible pour distribution aux Associés en concordance avec la Loi tel que présenté dans les Comptes Statutaires Intérimaires.

**Art. 3.** La dénomination de la société est "Cidron IVD S.à r.l."

**Art. 4.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision spéciale des Actionnaires approuvant la modification des Statuts.

Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

**Art. 6.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 7.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des Associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 8.** Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des Associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

### Capital - Parts sociales

**Art. 9.** Le capital social de la Société est fixé à cinquante-neuf mille trois cents Euros (EUR 59.300,-), représenté comme suit:

- Cent vingt-cinq (125) Parts Sociales Ordinaires;
- Cinquante-deux (52) Parts Sociales Préférentielles de Classe A;
- Cinquante-deux (52) Parts Sociales Préférentielles de Classe B;
- Cinquante-deux (52) Parts Sociales Préférentielles de Classe C;
- Cinquante-deux (52) Parts Sociales Préférentielles de Classe D;
- Cinquante-deux (52) Parts Sociales Préférentielles de Classe E;
- Cinquante-deux (52) Parts Sociales Préférentielles de Classe F;
- Cinquante-deux (52) Parts Sociales Préférentielles de Classe G;
- Cinquante-deux (52) Parts Sociales Préférentielles de Classe H; et
- Cinquante-deux (52) Parts Sociales Préférentielles de Classe I;

chaque Part Sociale d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-), toutes souscrites et libérées avec les mêmes droits et obligations comme prévu dans les présents statuts.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision spéciale des Associés adoptée dans les conditions requises pour la modification de ces Statuts.

En plus du capital social souscrit, il peut être créé un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée sur toute Part Sociale en sus de sa valeur nominale sera transférée. Le montant de la prime d'émission peut être

utilisé pour le paiement de toutes les Parts Sociales que la Société peut racheter de son (ses) Associé(s) pour compenser toutes pertes nettes réalisées, pour faire des distributions au(x) Associé(s) ou pour allouer des fonds à la réserve légale.

**Art. 10.** Chaque Part Sociale, confère un droit de vote identique et chaque Associé dispose d'un droit de vote proportionnel à sa participation dans le capital. Sauf si autrement prévu dans les présents Statuts, chaque Part Sociale est de même rang que tout autre et confèrera à son propriétaire des droits égaux dans toute distribution de dividende.

**Art. 11.** Les Parts Sociales sont librement cessibles entre Associés.

Aucune cession de Parts Sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en Assemblée Générale des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité des Associés, les Parts Sociales détenues par chaque Associé peuvent être transférés conformément aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

Les transferts de Parts Sociales doivent être enregistrés par un acte notarié ou sous seing privé. Les transferts ne seront effectifs vis-à-vis de la Société ou des tiers que lorsqu'ils seront notifiés à la Société ou acceptés par celle-ci conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

Les Parts Sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

**Art. 12.** La Société peut racheter ses propres Parts Sociales conformément à la Loi.

En outre, la Société sera autorisée, sous réserve de (i) l'accord préalable de tous les Associés ayant un droit de vote à exercer dans le cadre d'une Assemblée Générale des Associés, et (ii) l'accord des détenteurs des Parts Sociales devant être rachetées, à racheter la totalité de la Dernière Classe de Parts Sociales à tout moment en notifiant aux détenteurs de la Dernière Classe de Parts Sociales le nombre de Parts Sociales destinées à être rachetées et la date à laquelle le rachat doit avoir lieu (la «Date de Rachat») étant entendu que la Société ne peut à aucun moment racheter ou annuler les Parts Sociales Ordinaires. Dans le cas de rachat et d'annulation de l'entièreté d'une Classe de Parts Sociales, ledit rachat et annulation se fera dans l'ordre suivant:

- (i) Parts Sociales Préférentielle de Classe I;
- (ii) Parts Sociales Préférentielle de Classe H;
- (iii) Parts Sociales Préférentielle de Classe G;
- (iv) Parts Sociales Préférentielle de Classe F;
- (v) Parts Sociales Préférentielle de Classe E;
- (vi) Parts Sociales Préférentielle de Classe D;
- (vii) Parts Sociales Préférentielle de Classe C;
- (viii) Parts Sociales Préférentielle de Classe B; et
- (ix) Parts Sociales Préférentielle de Classe A.

Dans le cas d'une réduction du capital social par le biais d'un rachat et d'une annulation de l'ensemble d'une Classe de Parts Sociales (suivant l'ordre stipulé ci-dessus), chacune de ces Classes de Parts Sociales donne droit à ses détenteurs (proportionnellement à leur détention dans la Classe de Parts Sociales) au Montant Disponible (limité cependant au Montant Total d'Annulation tel que déterminé par les présents statuts) et les détenteurs de Parts Sociales de la Classe rachetée et annulée recevront de la Société un montant équivalent à la Valeur d'Annulation par Part Sociales pour chaque Part Sociale de la Classe de Parts Sociales concernée détenue par eux et annulée.

Le Montant Disponible deviendra automatiquement payable à la Date de Rachat.

Immédiatement après le paiement du Montant Disponible, le Conseil de Gérance convoquera une Assemblée Générale des Associés afin de réduire le capital social souscrit par annulation de la Dernière Classe de Parts Sociales rachetée.

**Art. 13.** Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par décisions de l'/des Associé(s) prise en conformité avec les règles de quorum et de majorité prescrites par les Statuts pour toutes modifications des Statuts, étant entendu que (i) toute réduction du capital social souscrit de la Société sera uniquement permise en conformité avec le rachat et l'annulation prévue à l'Article 12, (ii) toute augmentation du capital souscrit (a) sera faite proportionnellement à chaque Classe de Parts Sociales alors restante et (b) devra entraîner pour chaque Associé une participation proportionnelle dans chaque Classe de Parts Sociales alors restante, (iii) toute subdivision d'une Classe de Parts Sociales en nouvelles Classes de Parts Sociales devra entraîner pour chaque Associé de l'ancienne Classe de Parts Sociales indivisée une participation proportionnelle dans chaque nouvelle Classe de Parts Sociales résultant dans la division et (iv) chaque combinaison ou rassemblement de Classe de Parts Sociales en une nouvelle Classe de Parts Sociales devra entraîner pour chaque Associés des anciennes Classe de Parts Sociales une participation proportionnelle dans la nouvelle Classe de Parts Sociales fusionnée.

### Gérance

**Art. 14.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, Associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une résolution ordinaire de l'Associé, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont élus pour une durée indéterminée. Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»). Tout gérant peut participer à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Dans tous les cas, toutes les réunions du Conseil de Gérance devront se tenir à Luxembourg avec la majorité des gérants qui assistent en personne. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant.

Une convocation écrite à toute réunion du Conseil de Gérance devra être donnée aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation. La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le Conseil de Gérance.

L'Assemblée Générale des Associés pourra décider de nommer des gérants de deux classes différentes, les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du Conseil de Gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société. Cependant, au cas où l'Assemblée Générale des Associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants, y inclus au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Le Conseil de Gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions circulaires. Les résolutions circulaires peuvent être circulées par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire et peuvent être signées sur un ou plusieurs documents séparés, chacun d'entre eux constituera un original et tous les documents circulaires constitueront un seul et unique document. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant. Cependant, les résolutions écrites doivent seulement être utilisées en situation d'urgence et lorsqu'une réunion en personne du conseil ne pourra être convoquée en temps utile.

La Société sera engagée par la signature individuelle d'un seul gérant, en cas de gérant unique et en cas d'un Conseil de Gérance, par la signature conjointe de deux gérants, étant entendu cependant que si l'Assemblée Générale des Associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe ou individuelle de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par le gérant unique, ou, le cas échéant, par le Conseil de Gérance dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 15.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

### Décisions des associés

**Art. 16.** Les décisions des Associés sont prises en Assemblées Générales des Associés.

Toutefois, la tenue d'assemblées n'est pas obligatoire, tant que le nombre des Associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque Associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie ou tout autre moyen de communication. Les résolutions écrites peuvent être signées sur un ou plusieurs documents séparés, chacun d'entre eux constituera un original et tous les documents circulaires constitueront un seul et unique document.

**Art. 17.** Les résolutions ordinaires ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les Associés de la Société représentant plus de 50% du capital social.

Les résolutions spéciales ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les Associés de la Société ayant le droit de vote à l'assemblée et dont les Parts Sociales représentant 75% du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée à l'ensemble des Associés.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des Associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toute assemblée Générale des Associés se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le gérant unique, ou le Conseil de Gérance en cas de pluralité de gérants, déterminera de temps en temps.

Un Associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'Assemblée Générale des Associés par les dispositions de la Loi.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'Associé unique.

## Exercice social - Comptes annuels

**Art. 18.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 19.** Chaque année, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et Associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'Assemblée Générale des Associés ensemble avec le bilan.

**Art. 20.** Tout Associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 21.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissement et provisions constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième (1/10) du capital social de la Société. Ces prélèvements devront être repris si à un moment donné la réserve légale est inférieure à un dixième du capital social de la Société. Des prélèvements complémentaires devront être effectués pour s'assurer que le montant de la réserve légale s'élève à un dixième du capital social. Le solde du bénéfice net est à la disposition des Associés.

Après allocation à la réserve légale, les Associés détermineront comment le surplus de profit annuel net sera distribué ou par l'allocation de l'entièreté ou d'une partie du surplus à une réserve ou provision, par le report à l'exercice social suivant ou par la distribution de celui-ci, ensemble avec les profits reportés, réserves distribuables ou primes d'émission aux Associés.

Chaque année où la Société décide de faire une distribution de dividendes provenant des profits nets ou des réserves disponibles provenant du résultat reportés, réserves distribuables, y compris toute prime d'émission, le montant alloué à cet effet sera distribué dans l'ordre suivant:

- En premier lieu, les porteurs des Parts Sociales Préférentielles de Classe A auront le droit de recevoir une distribution de dividendes préférentiels relative audit exercice d'un montant de zéro virgule cinquante pourcent (0.50%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Class A détenues par eux,

- les porteurs des Parts Sociales Préférentielles de Classe B auront le droit de recevoir une distribution de dividendes préférentiels relative audit exercice d'un montant de zéro virgule quarante-cinq pourcent (0.45%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Class B détenues par eux,

- les porteurs des Parts Sociales Préférentielles de Classe C auront le droit de recevoir une distribution de dividendes préférentiels relative audit exercice d'un montant de zéro virgule quarante pourcent (0.40%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Class C détenues par eux,

- les porteurs des Parts Sociales Préférentielles de Classe D auront le droit de recevoir une distribution de dividendes préférentiels relative audit exercice d'un montant de zéro virgule trente-cinq pourcent (0.35%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Class D détenues par eux,

- les porteurs des Parts Sociales Préférentielles de Classe E auront le droit de recevoir une distribution de dividendes préférentiels relative audit exercice d'un montant de zéro virgule trente pourcent (0.30%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Class E détenues par eux,

- les porteurs des Parts Sociales Préférentielles de Classe F auront le droit de recevoir une distribution de dividendes préférentiels relative audit exercice d'un montant de zéro virgule vingt-cinq pourcent (0.25%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Class F détenues par eux,

- les porteurs des Parts Sociales Préférentielles de Classe G auront le droit de recevoir une distribution de dividendes préférentiels relative audit exercice d'un montant de zéro virgule vingt pourcent (0.20%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Class G détenues par eux,

- les porteurs des Parts Sociales Préférentielles de Classe H auront le droit de recevoir une distribution de dividendes préférentiels relative audit exercice d'un montant de zéro virgule quinze pourcent (0.15%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Class H détenues par eux,

- les porteurs des Parts Sociales Préférentielles de Classe I auront droit au surplus de toutes distributions de dividendes.

Lorsque l'entièreté de la dernière Class de Parts Sociales (en ordre alphabétique, c'est à dire initialement les Parts Sociales Préférentielles de Classe I) auront été rachetées ou annulées conformément à l'Article 12 ci-dessus au moment de la distribution, le surplus de toute distribution de dividende sera alors alloué à la Classe de Parts Sociales précédentes en circulation dans l'ordre alphabétique inversé (initialement les Parts Sociales Préférentielles de Classe H).

Les distributions de dividendes intérimaires seront permises pour autant qu'elles respectent les règles édictées par cet Article ainsi que tout autre règle décidée par le Conseil de Gérance en collaboration avec les Associés

(i) Le Conseil de Gérance a la compétence exclusive de décider de verser des dividendes intérimaires si cela lui semble approprié et dans l'intérêt de la Société.

(ii) A cet égard, le Conseil de Gérance a la compétence exclusive de décider du montant disponible pour une distribution éventuelle et de juger de l'opportunité de cette distribution, sur base des documents de supports et des principes stipulés dans ces Statuts et dans tout autre contrat éventuellement signés de temps à autre entre les Associés.

(iii) De plus, les décisions du Conseil de Gérance peuvent être confortés par des comptes statutaires intérimaires datant de moins de deux (2) mois lors de la prise de décision par le Conseil de Gérance et montrant des fonds disponibles pour distribution suffisants, étant entendu que le montant distribué ne pourra excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et sommes devant être affectées aux réserves, tels que prévues par la Loi ou les Statuts.

(iv) Enfin, la distribution de dividendes intérimaires sera limitée au montant du profit distribuable tel qu'il apparaît dans les Comptes Statutaires Intérimaires de la Société susmentionnés. Le Conseil de Gérance pourra mandater un auditeur indépendant pour revoir ces Comptes Statutaires Intérimaires afin de confirmer le montant disponible pour distribution.

(v) Dans tous les cas, la distribution de dividendes intérimaires sera encadrée par l'article 201 de la Loi, qui prévoit de recouvrer auprès des Associés tout montant qui leur aurait été distribué mais qui ne correspondrait pas aux profits effectivement réalisés par la Société. Cette action en recouvrement prescrira cinq (5) ans après la date de la distribution.

La prime d'émission pourra être distribuée aux Associés sur décision de l'Assemblée Générale des Associés dans la mesure où cette distribution est décidée sur base d'une résolution spéciale des Associés. Tout montant de la prime d'émission peut être alloué à la réserve légale, dans la mesure où cela a été décidé par une résolution spéciale des Associés.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 22.** Lors de la liquidation de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale des Associés qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux Associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un Associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

**Art. 23.** La valeur nominale et la prime d'émission payées, si il y a lieu, sur les Parts Sociales Préférentielles de Classe A, les Parts Sociales Préférentielles de Classe B, les Parts Sociales Préférentielles de Classe C, les Parts Sociales Préférentielles de Classe D, les Parts Sociales Préférentielles de Classe E, les Parts Sociales Préférentielles de Classe F, les Parts Sociales Préférentielles de Classe G, les Parts Sociales Préférentielles de Classe H et les Parts Sociales Préférentielles de Classe I sont payées, pari passu, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe A, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe B, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe C, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe D, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe E, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe F, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe G, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe H et aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe I, respectivement, en priorité sur le paiement de valeur nominale et prime d'émission à payer aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires.

Après paiement de toutes les dettes et autres charges de la Société et des dépenses relatives à la liquidation, le bénéfice net de liquidation sera distribué aux actionnaires conformément et de manière à atteindre sur une base agrégée le même résultat économique que les règles prévues pour les distributions de dividende.

### Loi applicable

**Art. 24.** Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points aux regards desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'acte présent, s'élève à environ mille six cent cinquante euros (EUR 1.650,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée s'est ajournée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 juin 2013. Relation: LAC/2013/25952. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 12 juin 2013.

Référence de publication: 2013076931/802.

(130094732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

---

**Valore X S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 177.809.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the 31<sup>st</sup> day of May.

Before Maître Francis KESSELER, notary, residing in Esch-sur-Alzette,

THERE APPEARS:

The Värde Fund X (Master), L.P., a Delaware limited partnership, with registered office at 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover 19904, County of Kent, Delaware, United States of America, with registration number 090880158,

hereby represented by Paul Lanois, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal (the Attorney).

Such power of attorney, after having been initialled *ne varietur* by the Attorney and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, requests the undersigned notary to record the following articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which it hereby declares to incorporate:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name "Valore X S.à r.l." (the Company), which is governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Object.**

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any company or enterprise in any form whatsoever (including by way of joint venture) and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest directly or indirectly in the acquisition and management of a portfolio of real estate, patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings

and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

## **II. Capital - Shares**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares each in registered form, each with a nominal value of EUR 1 (one euro), each subscribed and fully paid-up, and each with such rights and obligations as set out in the Articles.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners are required to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with articles 189 and 190 of the Law, and article 1690 of the Civil Code.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests. Ownership of shares will be established by an entry in the register.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits provided by the Law. III. Management - Representation

#### **Art. 7. Board of managers.**

7.1. The Company is managed by one or several managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The manager(s) need not be shareholders.

7.2. The managers may be dismissed by the general meeting at any time ad nutum (without any reason).

#### **Art. 8. Powers of the board of managers.**

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there is more than one manager, by the board of managers of the Company.

#### **Art. 9. Procedure.**

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting. Such a meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company and in any event in Luxembourg.

9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

**Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of the single manager or if there is more than one manager, by the joint signature of any two managers.

**Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

#### IV. General meetings of shareholders

##### Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

##### Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders in number owning at least three quarters of the Company's share capital.

#### V. Annual accounts - Allocation of profits

##### Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

##### Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distributions it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company; and

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders, in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

## **VII. General provision**

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Subscription and Payment*

The appearing party represented as stated above, hereby declares to subscribe all the 12,500 shares of the Company having a nominal value of EUR 1 each, and to fully pay-up such shares by means of a contribution in cash in an amount of EUR 12,500 (the Cash Contribution). The Cash Contribution shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

Evidence of the payment of the Cash Contribution has been given by means of a blocking certificate confirming the availability of the amount of the Cash Contribution on the Company's bank account.

### *Transitory provision*

The first financial year of the Company shall start on the date hereof and it shall end on 31 December 2013.

### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

### *Sole shareholder resolutions*

Immediately after the incorporation of the Company, the appearing party, the sole shareholder representing the entire share capital of the Company and represented as stated above, takes the following resolutions:

(a) the sole shareholder sets the number of managers (gérants) at 1 (one) manager;

(b) the sole shareholder appoints as sole manager of the Company for an unlimited period of time Mr. Jakub Jasica, employee, born on 25 April 1979, in Katowice, Poland, whose professional address is at 6C, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg; and

(c) the sole shareholder establishes the registered office at 6C, Rue Gabriel Lippmann, L 5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the Attorney of the sole shareholder, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the Attorney of the sole shareholder in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the Attorney of the sole shareholder, the Attorney of the sole shareholder signs together with the notary, the present original deed.

## **Suit la version française du texte qui précède**

L'an deux mille treize, le trente-et-unième jour du mois de mai,  
par-devant Maître Francis KESSELER, notaire, de résidence à Esch-sur-Alzette,

### **A COMPARU:**

The Värde Fund X Master), L.P., une limited partnership constituée selon les lois de l'État du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover 19904, County of Kent, Delaware, Etats-Unis d'Amérique et immatriculée sous le numéro 090880158, ici représentée par Paul Lanois, avocat, demeurant professionnellement au Grand Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, en la qualité en vertu de laquelle agit a requis le notaire instrumentant d'enregistrer les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

## I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Valore X S.à r.l." (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

### Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

### Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toute société ou entreprise sous quelque forme que ce soit (y compris sous la forme d'entreprise commune) et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir directement ou indirectement dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille immobilier, de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts, émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

### 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## II. Capital - Parts sociales

### Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales chacune sous forme nominative, ayant chacune une valeur nominale de EUR 1 (un euro), chacune souscrite et entièrement libérée, et chacune avec les droits et obligations prévus dans les Statuts.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

### Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles et un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions des articles 189 et 190 de la Loi et de l'article 1690 du Code Civil.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé. La propriété des parts sociales sera établie par une inscription au registre des associés.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

### III. Gestion - Représentation

#### Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommé(s) par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2. Les gérants sont révocables par l'assemblée générale n'importe quand ad nutum.

#### Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus de un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus d'un gérant, par le conseil de gérance de la Société.

#### Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans la convocation.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion. Une telle réunion sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société, et en tous cas, au Luxembourg.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

**Art 10. Représentation.** La Société sera engagée, en toute circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

**Art. 11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

### IV. Assemblée générale des associés

#### Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

#### **Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.**

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés en nombre représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices**

#### **Art. 14. Exercice social.**

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

#### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pourcent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société;
- (iv) il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

### **VII. Disposition générale**

**17.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription et Libération*

L'Associé Unique déclare souscrire toutes les 12.500 parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 1 chacune, et les libérer entièrement au moyen d'un apport en numéraire de EUR 12.500 (l'Apport en Numéraire). L'Apport en Numéraire sera affecté au compte capital social nominal de la Société.

Le paiement en vertu de l'Apport en Numéraire a été certifié au moyen d'un certificat de blocage qui confirme la disponibilité du montant de souscription payé en vertu de l'Apport en Numéraire sur le compte bancaire de la Société.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social de la Société commence à la date des présentes et finit le 31 décembre 2013.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

*Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique représentant la totalité du capital de la Société et représenté comme indiqué ci-dessus adopte les résolutions suivantes:

- (a) L'associé unique fixe le nombre de gérants à 1 (un) gérant;
- (b) L'associé unique nomme en tant que gérant unique de la Société pour une durée indéterminée M. Jakub Jasica, employé, né le 25 avril 1979, à Katowice, Pologne, ayant son adresse professionnelle au 6C, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duché de Luxembourg; et
- (c) L'associé unique établit le siège social de la société au 6C, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg.

Le notaire instrumentant, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire de l'associé unique l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de l'associé unique, ledit mandataire a signé avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Lanois, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 juin 2013. Relation: EAC/2013/7196. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013076744/400.

(130094158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

**Soda International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 111.294.

—  
DISSOLUTION

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND THIRTEEN,

ON THE TENTH DAY OF JUNE.

Before us Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr Daniel SOUSSAN, Company Director, residing at 130, Valhallavägen, 114 41 Stockholm, Sweden, hereinafter called "the appearer" or "sole shareholder", duly represented by Mrs Vanessa TIMMERMANS, employee, residing professionally in Howald, by virtue of proxy given on 23<sup>rd</sup> May 2013,

which proxy, signed ne varietur by the person appearing and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

Such appearer, represented as indicated, has requested the undersigned notary to state:

1. The company SODA INTERNATIONAL S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B 111294, with registered office at 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg (the "Company"), was incorporated by deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on September 30, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 269 on February 7, 2006;

2. That the Company's capital is fixed at thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) divided into thousand (1,000) shares, with a par value of thirty-one Euro (31.- EUR) per share.

3. That the undersigned is the sole shareholder of the said Company.

4. That the undersigned, as sole shareholder, hereby expressly declares that it is proceeding to the dissolution of the Company with immediate effect;

5. That the undersigned, as liquidator of the Company, also declares that:

- he has realized, received, or will take over all the assets of the Company,
- all the liabilities of the Company against third parties have been fully paid off or duly provisioned for,
- he is responsible for all liabilities of the Company whether presently known or unknown;

6. The liquidator's statements have been, in accordance with the law, subject of the annexed auditor's report on liquidation established by LWM CORPORATE SERVICES LIMITED, with registered office at 401, Jardine House, 1 Connaught Place, Hong Kong, designated "commissaire-vérificateur";

7. That the undersigned grants discharge to the managers and to the statutory auditor of the Company;

8. That the documents of the Company will be kept during five years at the former registered offices of the Company.

Then the appearer, represented as indicated, presents to the notary the shares which have been cancelled by the proxyholder in the presence of the undersigned notary.

The undersigned notary who knows the English language, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of divergences between the English and French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Howald, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte

L'AN DEUX MILLE TREIZE, LE DIX JUIN.

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Daniel SOUSSAN, Directeur de Sociétés, demeurant au 130 Valhallavägen, 114 41 Stockholm, Suède, ci-après appelé "le comparant" ou "l'actionnaire unique"

représentée par Mme Vanessa TIMMERMANS, employée, demeurant professionnellement à Howald, en vertu d'une procuration sous seing privée, donnée le 23 mai 2013,

laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

1. La société SODA INTERNATIONAL S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B 111294, ayant son siège social à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg (la «Société»), a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 30 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 269 du 07 février 2006.

2. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en mille (1.000) actions, d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) par action.

3. Le comparant est le seul propriétaire de la totalité des actions de la prédite Société.

4. Le comparant, en sa qualité d'actionnaire unique, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

5. Le comparant, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare: - qu'il a réalisé, reçu ou va recevoir les actifs de la Société,

- que tous les passifs de ladite Société envers des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés,

- qu'il assume l'obligation de payer tout le passif actuellement connu ou inconnu.

6. Les déclarations du liquidateur ont fait l'objet, conformément à la loi, d'une vérification suivant rapport en annexe, établi par LWM CORPORATE SERVICES LIMITED, ayant son siège social à 401, Jardine House, 1 Connaught Place, Hong Kong, désigné "commissaire-vérificateur";

7. Le comparant accorde décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société;

8. Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société.

Et à l'instant le comparant, représenté comme il est dit, a présenté au notaire instrumentaire les actions qui ont été annulées par son mandataire en présence du notaire instrumentaire.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Howald, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. TIMMERMANS, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 10 juin 2013. Relation: RED/2013/925. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé) T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 12 juin 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013076707/87.

(130094669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

**MFB International Biogas Engineers S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 12, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 158.611.

Im Jahre zwei tausend dreizehn,  
den fünften Juni.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in einer ausserordentlichen Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft MFB International Biogas Engineers S.A., mit Sitz in L-6452 Echternach, 22, rue Kahlenbeerch, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 158.611 (NIN 2011 2201 409)

gegründet zufolge urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 31. Januar 2011 veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 850 vom 29. April 2011,

mit einem Gesellschaftskapital von ZWEIUNDREISSIG TAUSEND EURO (€ 32.000.-), eingeteilt in dreihundertzwanzig (320) Aktien mit einem Nennwert von je EIN HUNDERT EURO (€ 100.-).

Den Vorsitz der Generalversammlung führt Herr Frank FRANKENBERG, Diplom-Wirtschaftsingenieur, wohnhaft in B-4700 Eupen, Binsterweg, 47.

Er beruft sich selbst zum Stimmzähler und zur Schriftführerin Frau Mariette SCHOU, Privatbeamtin, beruflich ansässig in L-6475 Echternach, 9, Rabatt.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei, welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig, somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

III.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift nachfolgende Punkte:

1.- Verlegung des Gesellschaftssitzes von Echternach nach Munsbach und dementsprechende Abänderung von Artikel 2 der Statuten um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Munsbach.“

2.- Festlegung der neuen Adresse der Gesellschaft wie folgt: L-5365 Munsbach, 12, rue Gabriel Lippmann.

3. Annahme der Rücktritte von Herrn Bernd MUTKE und Herrn Joachim BÖHM als Mitglieder des Verwaltungsrates mit Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate.

4.- Ernennung von Herrn Frank FRANKENBERG zum alleinigen Verwalter der Gesellschaft.

IV.) Dass die Anwesenden oder Vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl der Aktien die diese besitzen aus der Anwesenheitsliste hervorgehen, die von den Mitgliedern des Vorsitzes der Generalversammlung aufgestellt und für Richtig befunden wurde. Diese Liste wird, nachdem sie von den anwesenden Aktionären oder deren Vertreter und den Mitgliedern des Vorsitzes unterschrieben wurde, dem gegenwärtigen Protokoll beigefügt um zusammen registriert zu werden.

V.) Es ergibt sich aus der Anwesenheitsliste, dass die dreihundertzwanzig (320) Aktien mit einem Nennwert von je ein hundert Euro (€ 100), welche das gesamte Kapital von zweiunddreissig tausend Euro (€ 32.000.-) darstellen, bei der gegenwärtigen Generalversammlung anwesend oder vertreten sind. Diese Generalversammlung ist somit rechtmässig zusammengesetzt und kann in gültiger Weise über die vorhergehenden Tagesordnungspunkte beraten und beschliessen.

Die Generalversammlung hat nachdem sie den Vortrag des Vorsitzenden bestätigt hat und anerkannt hat, dass sie rechtmässig zusammengetreten ist, und über die Tagesordnung befinden kann, nach Beratung einstimmig nachfolgende Beschlüsse gefasst:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst den Sitz der Gesellschaft von Echternach nach Munsbach zu verlegen und dementsprechend Artikel 2 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Munsbach.“

*Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst die Adresse der Gesellschaft wie folgt festzulegen:

L-5365 Munsbach, 12, rue Gabriel Lippmann.

*Dritter Beschluss*

Die Generalversammlung nimmt die Rücktritte von Herrn Bernd MUTKE und Herrn Joachim BÖHM als Mitglieder des Verwaltungsrates an und erteilt ihnen Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate.

*Vierter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst zum alleinigen Verwalter der Gesellschaft zu bestellen, sein Mandat endend bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2018:

Herr Frank FRANKENBERG, Diplom-Wirtschaftsingenieur, geboren in Aachen (Deutschland), am 30. Juli 1974, wohnhaft in B-4700 Eupen, Binsterweg, 47,

welcher die Gesellschaft unter allen Umständen durch seine alleinige Unterschrift rechtsgültig vertreten und verpflichten kann.

Nach Erschöpfung der Tagesordnung, wurde die ausserordentliche Generalversammlung geschlossen.

WORÜBER URKUNDE Aufgenommen in Echternach.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem unterzeichneten Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: F. FRANKENBERG, M. SCHOU, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 06 juin 2013. Relation: ECH/2013/1047. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, 11. Juni 2013.

Référence de publication: 2013076595/74.

(130094009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

**Beri 210, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1630 Luxembourg, 26, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 125.845.

L'an deux mille treize, le quinze mai à 14.00 heures.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de la société BERI 210 S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1630 Luxembourg, 26, rue Glesener, immatriculée au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125845 (ci-après "la Société"), constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 7 mars 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1059 du 5 juin 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte reçu par le notaire soussigné, le 30 octobre 2012, publiés au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 3033 du 14 décembre 2012.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 14:00 heures par Madame Annette ROUX demeurant 47, Quai d'Orsay, F - 75007 Paris agissant comme Président, qui désigne Monsieur Louis-Claude ROUX demeurant 8, rue de Condé, F-75006 Paris comme Secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée nomme Scrutateur Madame Anne-Claude ROUX demeurant 85, quai d'Orsay, F-75007 Paris.

Ces trois personnes forment le bureau de l'assemblée.

Le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. Tous les associés de la Société représentant 100% du capital social de deux cent trente-cinq millions quatre cent vingt-six mille neuf cents euros (235.426.900,-) représenté par deux millions trois cent cinquante-quatre mille deux cent soixante-neuf (2.354.269) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, réparties en un million quatre cent quarante-six mille quatre cent soixante (1.446.460) parts sociales de catégorie A; cent quatre-vingt mille huit cent huit (180.808) parts sociales de catégorie B; cent quatre-vingt mille huit cent huit (180.808) parts sociales de catégorie C; trois cent seize mille neuf cent neuf (316.909) parts sociales de catégorie D; trente et un mille six cent quatre-vingt-dix (31.690) parts sociales de catégorie E1; trente mille cent trente-trois (30.133) parts sociales de catégorie E2; trente mille cent trente-deux (30.132) parts sociales de catégorie E3; trente mille cent trente-deux (30.132) parts sociales de catégorie E4; trente mille cent trente-trois (30.133) parts sociales de catégorie E5; trente mille cent trente-deux (30.132) parts sociales de catégorie E6; trente mille cent trente-deux (30.132) parts sociales de catégorie E7; cent (100) parts sociales de catégorie S; seize mille sept cents (16.700) parts sociales de catégorie F, sont présents ou dûment représentés à l'assemblée. L'assemblée peut par conséquent délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

### Ordre du jour

1. Lecture du rapport de gérance;
2. Rachat de 31.690 parts sociales propres de catégorie E1 par la Société;
3. Réduction subséquente du capital de la Société par annulation des 31.690 parts sociales de catégorie E1 rachetées, afin de le porter de son montant actuel de deux cent trente-cinq millions quatre cents vingt-six mille neuf cents euros (235.426.900,-) au montant de deux cent trente-deux millions deux cent cinquante-sept mille neuf cents euros (232.257.900,-);
4. Modification subséquente des articles 6 et 7 des statuts de la Société afin de refléter la réduction de capital;
5. Divers.

Le Président donne lecture du rapport du conseil de gérance du 15 mai 2013 qui cite et détaille les raisons pour lesquelles le conseil de gérance propose à l'assemblée générale extraordinaire des associés de procéder au rachat de 31.690 parts sociales de catégorie E1.

L'assemblée générale des associés ayant approuvé les déclarations du Président, a délibéré et pris par vote unanime les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale des associés décide de racheter trente et un mille six cent quatre-vingt-dix (31.690) parts sociales de classe E1 au prix calculé conformément aux modalités déterminées à l'article 7 des statuts de la société.

Il a été justifié au notaire instrumentant de l'existence de réserves suffisantes pour effectuer ledit rachat sur base d'un bilan intérimaire daté du 31 mars 2013 qui après être signé ne varietur par le notaire et les membres du bureau, restera annexé aux présentes pour être enregistré avec elles.

En outre, le notaire a attiré l'attention de l'assemblée générale sur le fait que ledit rachat ne pourra s'effectuer que sous le respect des droits éventuels des tiers.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale des associés décide de réduire le capital social de la Société à concurrence d'un montant de trois millions cent soixante-neuf mille euros (3.169.000.- EUR) en vue de le porter de son montant actuel de deux cent trente-cinq millions quatre cents vingt-six mille neuf cents euros (235.426.900,-) au montant de deux cent trente-deux millions deux cent cinquante-sept mille neuf cents euros (232.257.900,-) par l'annulation de trente et un mille six cent quatre-vingt-dix (31.690,-) parts sociales de classe E1.

#### *Troisième résolution*

Dans le prolongement des deux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale des associés décide de modifier les articles 6 et 7 des statuts de la Société (les «Statuts») afin de leur donner le contenu suivant:

« **Art. 6.** Le capital social de la société est fixé à un montant de deux cent trente-deux millions deux cent cinquante-sept mille neuf cents (232.257.900) euros, représenté par deux millions trois cent vingt-deux mille cinq cent soixante-dix-neuf (2.322.579) parts sociales d'une valeur nominale de cent (100) euros chacune divisées en:

- un million quatre cent quarante-six mille quatre cent soixante (1.446.460) parts sociales de catégorie A;
- cent quatre-vingt mille huit cent huit (180.808) parts sociales de catégorie B;
- cent quatre-vingt mille huit cent huit (180.808) parts sociales de catégorie C;
- trois cent seize mille neuf cent neuf (316.909) parts sociales de catégorie D;
- trente mille cent trente-trois (30.133) parts sociales de catégorie E2;
- trente mille cent trente-deux (30.132) parts sociales de catégorie E3;
- trente mille cent trente-deux (30.132) parts sociales de catégorie E4;
- trente mille cent trente-trois (30.133) parts sociales de catégorie E5;
- trente mille cent trente-deux (30.132) parts sociales de catégorie E6;
- trente mille cent trente-deux (30.132) parts sociales de catégorie E7;
- cent (100) parts sociales de catégorie S;
- seize mille sept cents (16.700) parts sociales de catégorie F.

Les droits et obligations attachés aux parts sociales de chaque catégorie visée ci-dessus seront identiques, pour autant qu'il n'en soit pas disposé autrement en vertu de la loi ou des présents statuts.

**Art. 7.** Chaque part sociale de catégorie E2, E3, E4, E5, E6 et E7 donne droit, dans le cas de réduction du capital social par rachat et annulation de parts de ces catégories, au paiement d'un prix de rachat égal à 103% du montant des fonds propres de la Société (comprenant le capital, les primes d'émission, les réserves libres et légales, les profits et le report à nouveau créateur, diminués des pertes et du report à nouveau débiteur), divisé par le nombre de part sociales constituant le capital de la Société.»

#### Quatrième résolution

L'assemblée générale des associés décide de donner mandat à tout gérant de la Société, avec pouvoir individuel et faculté de substitution, d'accomplir toutes formalités et de signer pour le compte de la Société tous documents, à l'effet de la réalisation des points mentionnés à l'ordre du jour de la présente assemblée et notamment d'adapter le registre de parts sociales de la Société à la suite de la présente assemblée générale de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant à parler, le Président met fin à la séance.

#### Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés à neuf cents euros (900,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en date nommée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domicile, lesdits comparants ont signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: A. ROUX, L.-C. ROUX, A.-C. ROUX, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 mai 2013. Relation: LAC/2013/22748. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2013.

Référence de publication: 2013076877/105.

(130094647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

#### **Thoet Equity S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 143.361.

#### DISSOLUTION

L'an deux mille treize,

le trois juin.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg)

A comparu:

La société PIKELANE CORPORATE LIMITED, une société constituée sous les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social aux bureaux d'Aleman, Cordero, Galindo & Lee Trust (BVI) Limited, P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, inscrite au «Registrar of Corporate Affairs» sous le numéro 1515831,

représentée par:

- Monsieur Barry BLACK, employé privé, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, et

- Monsieur Nils KRUSE, employé privé, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, en vertu d'une procuration générale du 23 avril 2013,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les mandataires et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I.- Que la société anonyme THOET EQUITY S.A., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 143.361 (NIN 2008 2234 048), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 décembre 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 3020 du 24 décembre 2008.

II.- Que le capital de la société s'élève à trente-deux mille Euros (€ 32.000,-), représenté par trois mille deux cents (3.200) actions d'une valeur nominale de dix Euros (€ 10,-) chacune, entièrement libérées.

III.- Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

IV.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare expressément que la société THOET EQUITY S.A. n'est impliquée dans aucun litige ou procès de quelque nature qu'il soit et que les actions ne sont pas mises en gage ou nantissement.

Après avoir énoncé ce qui précède, la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et pour autant que nécessaire décide de dissoudre la société THOET EQUITY S.A..

En conséquence de cette dissolution, l'actionnaire unique, la société PIKELANE CORPORATE LIMITED, agissant pour autant que de besoin en tant que liquidateur de la société, déclare que:

- tous les éléments d'actifs ont été réalisés et que tout le passif de la société THOET EQUITY S.A. a été réglé et que la société PIKELANE CORPORATE LIMITED demeurera responsable de toutes dettes et de tous engagements financiers éventuels, présentement inconnus de la prédite société, aussi bien que des frais qui résulteront de cet acte;
- la liquidation de la prédite société étant ainsi achevée, et partant la liquidation de la prédite société est à considérer comme faite et clôturée;
- décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exercice de leurs fonctions;
- les livres et les documents de la société dissoute seront conservés pour une période de cinq ans au siège social de la société dissoute à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert;
- pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes;
- le registre des actions et/ou les actions est/sont à détruire en présence du notaire instrumentant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: B. BLACK, N. KRUSE, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 6 juin 2013. Relation: ECH/2013/1022. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 10 juin 2013.

Référence de publication: 2013076730/56.

(130094012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

---

**Viager Life Holding, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 157.957.

L'an deux mille treize, le vingt-deux mai

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

La société d'investissement avec capital variable "FONDS VIAGER LIFE SA SICAV-SIF", un fonds d'investissement luxembourgeois soumis aux dispositions de la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, dont le siège social est sis au 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen et immatriculée au registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 158.078,

Ici représentée par Mademoiselle Hélène SCHORR, demeurant professionnellement au 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, suivant procuration sous seing privé donnée le 16 mai 2013 à Genève (Suisse), laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le notaire et les parties restera ci-annexée pour être enregistrée ensemble avec la présente minute;

Laquelle comparante, tel que représentée, a exposé au notaire:

- que la société à responsabilité limitée «Viager Life Holding» a été constituée suivant acte reçu par Maître Anja HOLTZ, notaire alors de résidence à Wiltz, en date du 23 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 555 du 24 mars 2011;

- qu'elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 157.957,

- qu'elle a un capital de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500-), divisé en dix mille (10.000) parts sociales sans valeur nominale,

- que la comparante est la seule associée représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée "Viager Life Holding" avec siège social à L-8308 Capellen, 75 Parc d'activités.

Ensuite la comparante, telle que représentée, a requis le notaire instrumentant d'acter ses décisions prises sur l'ordre du jour:

*Première résolution*

L'associé unique accepte la démission de la société SEREN Sàrl de son poste de gérant de la société, avec effet au 29 avril 2013.

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de modifier le pouvoir de signature des gérants.

Désormais, la société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants.

*Troisième résolution*

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société du 75 Parc d'Activités, L-8308 Capellen au 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2013.

Suite à cette modification, l'article 2 alinéa 1<sup>er</sup> des statuts de la société se lira dorénavant comme suit:

**Art. 2. (Alinéa 1<sup>er</sup>).** Le siège social de la société est établi à Luxembourg Ville.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge à raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 850,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé HOLTZ; SCHORR

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 mai 2013. Relation EAC/2013/6611. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Esch-sur-Alzette, le 5 juin 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013076756/52.

(130093988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

**S.R. Immo s.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Mangan Immobilière S.à r.l.)**

Siège social: L-4959 Bascharage, 45, Zone Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 147.121.

L'an deux mille treize, le vingt-sept mai.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

**ONT COMPARU:**

1. - La société anonyme "S.F. INVESTISSEMENTS S.A.", ayant son siège social à L-4959 Bascharage, 45, Zone Op Zaemer, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 145.744,

ici représentée aux fins des présentes par son administrateur-délégué Monsieur Eric SACCUCCI, entrepreneur, demeurant à Saint-Julien-les-Metz (France),

détentrice de cinquante (50) parts sociales.

2. - La société anonyme "KINT4 S.A.", ayant son siège social à L-4959 Bascharage, 45, Zone Op Zaemer, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 145.746,

ici représentée aux fins des présentes par son administrateur-délégué Monsieur Pascal KINTZIGER, entrepreneur, demeurant à Messancy (Belgique),

détentrice de cinquante (50) parts sociales.

Lesquelles comparantes, agissant en leur qualité de seules associées de la société à responsabilité limitée "MANGEN IMMOBILIERE S. à r.l." (numéro d'identité 2009 24 17 329), avec siège social à L-8411 Steinfort, 8A, rue des Carrières, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 147.121, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul BETTINGEN, de résidence à Niederanven, en date du 10 juillet 2009, publié au Mémorial C, numéro 1504 du 4 août 2009,

se sont réunies en assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associées décident de transférer le siège social de L-8411 Steinfort, 8A, rue des Carrières à L-4959 Bascharage, 45, Zone Op Zaemer et en conséquence de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. al. 1<sup>er</sup>.** Le siège social est établi à Bascharage.»

*Deuxième résolution*

Les associées décident de changer la dénomination sociale en "S.R. IMMO s.à r.l." et en conséquence de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "S.R. IMMO s.à r.l." (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts."

*Troisième résolution*

Les associées, à savoir les sociétés anonymes "S.F. INVESTISSEMENTS S.A. et "KINT4 S.A.", préqualifiées, constatent que leurs sièges sociaux sont désormais fixés à L-4959 Bascharage, 45, Zone Op Zaemer.

*Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à neuf cent cinquante euros (€ 950.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: SACCUCCI, KINTZIGER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 31 mai 2013. Relation: CAP/2013/1936. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 10 juin 2013.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2013076796/51.

(130094161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

---

**Henderson Fund Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 106.392.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2013.

Référence de publication: 2013077120/10.

(130095493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

---

**HPH Investments (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 114.071.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013077155/10.

(130094860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

---

**HPF Holding S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 172.835.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 juin 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013077154/11.

(130095457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

---